

## Le 24 avril 2020 – veille COVID -19 – CAA – Roumanie, Bulgarie et Serbie

**En jaune** les nouveautés par rapport au dernier bulletin ou **en rouge** les points importants.

1. Roumanie
2. Bulgarie
3. Serbie

### 1. Roumanie

#### Contexte général (simplifié voir note SE associée)

L'état d'urgence a été prolongé d'un mois, donc jusqu'au 16 mai. Le Premier Ministre évoque un retour à l'école à partir de la mi-mai. Le président Klaus Iohannis a annoncé la levée des restrictions aux déplacements (national) dès le 15 mai et l'obligation de porter des masques dans les lieux publics.

Le pic de l'épidémie est estimé en première lecture entre le 20 avril et 1er mai.

	23 avril	24 avril
Cas confirmés	10 096	10 417 (+ 321)
Décès	527	552 (+ 25)
Quarantaines (lieux fermés dédiés)	12 226	12 251 (+ 25)
Surveillance à domicile / auto-isolément	28 131	27 410 (- 721)*
Tests cumulés (dont 1500 unités privés)	113 336	121 602 (+ 8 266)

\* passage en « confinement normal » ou en quarantaine si non-respect de l'auto isolement

- 471 dossiers pénaux ouverts, dans les dernières 24h : 5 424 amendes (11,1 M RON) pour non respects des conditions de circulation. Entre le 24 mars et le 19 avril, ce sont près de 200 000 amendes qui ont été imposées pour un montant total de 78 M€ ([Le Petit Journal](#)).
- **L'ordonnance militaire 9 du 16/04** : levée de toutes les restrictions aux exportations, prolongation de 15 jours des vols commerciaux (sauf charters) vers les pays en zone rouge et jaune dont la France jusqu'à début mai. Les obligations de confinement ont été allégées pour les personnels de navires et pour les travailleurs frontaliers du Sud de la Roumanie
- **Ordonnance militaire 8 du 9/04** : interdiction de l'exportation de plusieurs produits agricoles, tels que le blé, l'orge, l'avoine, le maïs, le riz, la farine de blé, le soja, les tournesols, l'huile, le sucre et les produits de boulangerie.
  - Elle autorise le fonctionnement normal des marchés agroalimentaires qui seront ouverts à tout agriculteur muni d'un certificat de producteur. Les autorités souhaiteraient ainsi s'assurer de l'existence de stocks pour au moins 4 mois.
  - Une autre mesure vise la suspension, des procédures de vente/achat de participations majoritaires par les entreprises du Système énergétique national.
  - Le personnel des centres accueillant des personnes vulnérables devra suivre des cycles de 14 jours d'isolement sur le lieu de travail et de 14 jours d'isolement à domicile.

- L'ordonnance assouplit par ailleurs les conditions de déplacement au profit des apiculteurs et des professionnels de la pêche, ainsi que pour ceux qui souhaitent acheter ou faire réparer leurs véhicules. Les travailleurs frontaliers asymptomatiques ne sont pas soumis au confinement au domicile ou placés en quarantaine.
- Le ministre a annoncé également la reconduction de la suspension des vols commerciaux à destination et en provenance de l'Espagne pour 14 jours supplémentaires à partir du 14 avril. Restent possibles les vols gouvernementaux, humanitaires, de fret et de courrier ainsi que les vols charters transportant des travailleurs saisonniers.
- Suite à des démissions massives de personnels hospitaliers par crainte de contamination ainsi que pour dénoncer le manque d'équipements de protection, le président a annoncé des primes de 500€ pour les personnels soignants.
- **Ordonnance militaire 7 du 5/04** : fermeture de nouveaux vols directs (dont Autriche, Belgique et Suisse), accord de départ des saisonniers agricoles dans des pays de l'UE sous réserve de l'accord des pays de destination (via charters), clarifications sur les transports personnes et fret. A noter que la France ne fait pas partie des pays autorisant l'entrée des saisonniers sur son territoire (instruction du 6 avril).
- **Ordonnances militaires 5 et 6 le 31/03** : la n°5 pour reconduire l'interdiction des vols vers l'Italie et la n°6 pour la mise en quarantaine (interdiction des entrées et sorties, sauf approvisionnement) de certaines villes (Suceava et 8 communes limitrophes), foyers importants de l'épidémie ;
- **Ordonnance militaire 4 le 30/03** : flexibilité des sorties des personnes âgées pour besoins médicaux et animaux entre 20h et 21h, isolement obligatoire pour certaines catégories de personnes essentiels (énergie), le refus d'accueillir des patients devient pénal, les chauffeurs roumains pourront choisir plusieurs options pour un isolement lors de leur période de repos étant considérés comme personnes à risques, renforcement des mesures de dissuasion contre les contrevenants au confinement.
- **Renforcement du confinement depuis 25/03** : Sortie avec auto déclaration ; Surveillance électronique des personnes placées en quarantaine ou isolement ; l'armée vient renforcer la police pour la gestion sur le terrain ; pour les plus de 65 ans sortie entre 11h et 13h ; Exception en plus des « classiques » pour don de sang, l'activité agricole et le commerce de produits agroalimentaires.
- Depuis le 21 mars, seule la livraison maison, le room-service et le drive-in sont autorisées ; fermeture des cabinets dentaires et fermetures dans les centres commerciaux de tous les commerces autres qu'alimentaires et pharmacie (en dehors des malls, les commerces peuvent rester ouverts) ; Les marchés restent ouverts (mais certaines mairies ont demandé des fermetures).
- Depuis début mars, mise en place de quarantaines pour les pays en zone rouge (symptômes ne nécessitant d'hospitalisation ou proximité d'une personne infectée) **ou isolement à domicile 15 jours** (voir tableau ci-dessus) personnes rentrant de zone jaune. **Nb la France est passée en zone rouge le 25 mars**). <http://cnscbt.ro/index.php/liste-zone-afectate-covid-19/1620-lista-zone-02-04-2020/file>

**Restrictions aux frontières :** Jusqu'à début mai, fermeture des vols à destinations des Etats Unis et de plusieurs autres pays européens dont Belgique, Suisse et Autriche. Depuis le 25/03, **suspension des vols avec la France** et l'Allemagne pour (déjà fait pour Italie et Espagne). Interdiction d'entrée sur le territoire par les étrangers sauf dérogations.

**Restrictions maritimes et fluviales :** Accès permis au bord des navires des personnes ayant un équipement de protection

**Création de 5 couloirs pour le transport de marchandise à travers la Roumanie :** Les transporteurs internationaux des États membres de l'UE et non membres de l'UE ont cinq couloirs disponibles (voir veille antérieure).

**En Roumanie, les chauffeurs des véhicules d'au moins 2,4t ne sont pas soumis au régime d'isolation à l'entrée sur le territoire,** à l'exception de ceux qui ont des symptômes ; tous les conducteurs de ce type de véhicule sont obligés avoir des équipements de protection et une fiche qui atteste leur trajet ;

### **Problématiques spécifiques à l'agriculture et restauration**

**Le plafonnement des prix des produits alimentaires est désormais permis par le décret de reconduction de l'Etat d'urgence du 14 avril. Il n'est cependant pas (encore) appliqué.**

**Le port de masques obligatoire dans 9 départements notamment pour l'accès aux supermarchés.**

### **Veille/ presse/BF et CAA**

**Inquiétudes sur la sécheresse, seconde année que le sud (céréalière) sera touché – Le ministre annonce des soutiens pour tous les agriculteurs affectés. Première pluie dans la nuit du 14 au 15 avril ainsi que le weekend du 19 avril.**

### **Conférence de presse du ministre roumain de l'agriculture Adrian Oros le 23/04**

Plusieurs mesures ont été annoncées :

- Retour sur les demandes faites à la Commission le 30 mars avec d'autres États membres :
  - Les dépôts de dossiers sont prolongés jusqu'au 15 juin minimum.
  - Les contrôles sur place passent de 5% à 2%.
  - L'avance sur le second pilier passe de 75% à 85% et une plus grande flexibilité est autorisée pour l'attribution des fonds non utilisés pour atténuer l'impact de la crise. **82 M€ sont encore disponibles.** Les priorités du gouvernement avant la crise sont la mise en place de coopératives, le stockage et la transformation, la zootechnie (amélioration génétique), le soutien aux exploitations familiales et la promotion des produits traditionnels roumains. D'autres points se sont accentués avec la crise : **le déficit commercial de la Roumanie en 2019 est de 1,2 Mds €.** **La chasse aux sangliers** avait été interdite du fait de l'état d'urgence, mais devraient être à nouveau autorisées dans la prochaine ordonnance militaire, notamment pour la lutte contre la PPA et pour limiter les dégâts faits aux cultures.

**Concernant la sécheresse.** Le Ministre de l'agriculture a déclaré que la sécheresse avait déjà touché **3 millions d'hectares de cultures dans le sud-est de la Roumanie, soit près d'un tiers des 9,5 millions d'hectares arables (en 2019).** Ces problèmes s'ajoutent aux pertes causées par les restrictions mises en place pour prévenir la propagation du coronavirus. Les agriculteurs ont annoncé que dans neuf départements - Brăila, Tulcea, Ialomița, Buzău, Constanta, Călărași, Vaslui, Iași et Botoșani - il n'a pas plu depuis septembre 2019. Seulement 20% des terres agricoles en Roumanie sont équipées de systèmes d'irrigation, selon l'Agence nationale pour l'amélioration des terres. Les agriculteurs roumains affirment que s'il ne pleut pas dans les dix prochains jours, les pertes pourraient atteindre

60 à 70%. Les systèmes d'irrigation actuels ne peuvent pas faire face à la sécheresse, car la Roumanie n'irrigue actuellement que 100 000 hectares, sur un million d'hectares irrigables, bien que la superficie cultivée de la Roumanie soit de 8,5 millions d'hectares.

La consommation intérieure de blé est de 2,5 à 3 millions de tonnes et la production d'une année normale est de 9 millions de tonnes. Donc selon le ministre, la consommation intérieure pourra être couverte avec les 5 à 6 millions de tonnes attendues à l'automne si la récolte était mauvaise. Il a indiqué que des mesures extrêmes pourraient être reprises si les exportateurs ne jouent pas le jeu de préserver la consommation nationale.

Le ministre a rassuré la population en expliquant qu'il y avait des stocks importants de viande de bœuf et de poulet, d'œufs, de produits laitiers et de légumes en raison de la modification du comportement des consommateurs pendant la crise et de la fermeture du secteur HORECA (hôtels, restaurants, cafés), qui consommait une partie de ces produits ([Curs de guvernare](#)). A noter également des modifications de deux ordonnances d'urgence mettant en place des modifications fiscales pour les entreprises dont à noter pour les agriculteurs dont les cultures ont été touchées par la sécheresse peuvent bénéficier d'une suspension de remboursement des prêts de 18 mois (sans aller au-delà du 31/10/2021). Le Ministre a également indiqué que des mesures sont prises pour pouvoir permettre l'irrigation, notamment via des travaux de réhabilitation de l'infrastructure pour 2 M ha et un budget total prévu d'1 Mds €. Pour l'instant, 800 000 ha ont été réhabilités pour 200 M€. De plus, des discussions avec Hidroelectrica sont en cours pour réduire les coûts. Le MADR négocie pour acheter l'eau au meilleur prix. Le ministre de l'Agriculture a déclaré que l'aide financière due à la sécheresse sera accordée et que chaque demande individuelle sera analysée en détail. **Il a également annoncé que des constatations des dégâts étaient en cours sur le terrain et que des dédommagements seraient donnés alors qu'aucun financement de calamités n'a été donné dans les 10 dernières années en Roumanie.** Le ministre a déclaré qu'il restait 82 M EUR du PNDR, un montant qui pourrait être utilisé pour l'indemnisation.

### **Trois très grandes entreprises agricoles roumaines font appel aux certificats d'urgence en période d'épidémie (Ziarul Financiar)**

Plus de 22 000 entreprises roumaines ont sollicité des certificats d'urgence entre le 5 et le 21 avril, attestant soit de l'interruption totale ou partielle de l'activité (certificat de type 1), soit d'une baisse de 25 % du chiffre d'affaires ou des revenus (certificats de type 2), selon confidas.ro.

Dans le secteur agro : RodBun, négociant en intrants et céréales agricoles, et Cerealcom Dolj, producteur et négociant de céréales, sont les premières sociétés qui ont demandé des certificats d'urgence attestant qu'ils ont restreint ou arrêté leur activité, montrent les données transmises par la plateforme confidas.ro, qui analyse le risque financier des entreprises.

**La société Groupe RodBun**, fondé par les entrepreneurs Daniel Muntean et Iancu Alexandru, compte 440 employés, 13 fermes et exploite 10 800 ha de terres et produit annuellement un volume de 180 000 tonnes de céréales et environ 21 000 tonnes de semences. L'entreprise a demandé un certificat d'urgence de type 1, qui indique l'arrêt partiel de l'activité.

**Cerealcom Dolj et Oltyre**, les entreprises détenues par l'entrepreneur Mihai Anghel, qui emploient au total 320 employés, ont demandé un certificat d'urgence de type 1, dans le but de maintenir la viabilité des entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19. Le groupe d'entreprises exploite une superficie d'environ 25 000 ha et commercialise environ 1 M de tonnes de céréales par an, à la fois de leur propre production et d'autres agriculteurs.

Dans le même temps, Agrodelta Sireasa, la société de l'ancien sénateur Traian Rece, l'une des plus grandes entreprises selon la superficie cultivée en céréales, de plus de 10000 ha, dans le département de Tulcea, et un nombre moyen de 48 employés, a demandé un certificat d'urgence de type 2, qui montre une diminution de 25 % des revenus.

COFCO, ADM ou Ameropa, les plus gros négociants en céréales de Roumanie, à capitaux étrangers, n'ont pas demandé de certificats en cas d'urgence pour le moment.

**Exportation de bois.** En tant que chambre décisionnelle, la Chambre des députés a adopté jeudi un projet de loi interdisant, à partir du 1er janvier 2021, l'exportation de troncs d'arbres en dehors de l'Union européenne pour une période de 10 ans. La loi prévoit également la création du Registre national du fichier informatisé des propriétés forestières ([Digi24](#)).

**NON COVID/ Doublement des aides couplées sur les cultures maraîchères en espaces protégés.** Adrian Oros a annoncé que la Commission Européenne avait approuvé le doublement du plafond des aides couplées pour les cultures maraîchères en espaces protégés par rapport à l'an dernier. Suite à une demande de rectification, accord de correction de la part de la Commission et annonce du quasi doublement pour les soutiens couplés aux cultures maraîchères sous serres soit 5000€/ha.

**NON COVID/ – lancement du programme apicole ([Ziarul Financiar](#))**

Le programme national d'apiculture (PNA) 2020-2022, une mesure de soutien aux apiculteurs et aux formes associatives dans ce secteur a été adoptée le 23 avril par le ministre de l'Agriculture. Le programme national d'apiculture 2020-2022 disposera d'un budget de 150 M RON (31 M€), dont 75 M RON (15,5 M€) de fonds européens. L'apiculture est un domaine de tradition en Roumanie, très bien représenté au niveau européen. En 2019, la Roumanie a été le premier producteur de miel de l'UE. Au cours de la période 2017-2019, le budget du PNA était de 48 M RON (10 M€) et plus de 5000 agriculteurs en ont bénéficié, selon l'Agence des paiements et des interventions dans l'agriculture. En 2019, la France a été le 4<sup>ème</sup> importateur de miel roumain.

\*\*\*\*\*

## Bulgarie



### Contexte général

Etat d'urgence nationale a été décrété le 13 mars pour 30 jours puis étendu jusqu'au 13 mai.

Au 24 avril, 1 097 cas (+ 53 en 24h) ont été confirmés, dont 52 morts (+ 3). 270 personnes sont hospitalisées, dont 37 en soins intensifs.

#### *Mesures d'ordre sanitaire*

- port obligatoire du masque (à usage unique ou multiple) ou d'un autre moyen de protection (écharpe) dans tous les espaces publics ouverts ou fermés, pour la période du 12 au 26 avril inclus.
- prolongation jusqu'au 13 mai de toutes les mesures antiépidémiques
- **suspension temporaire des marchés coopératifs et des marchés aux fleurs**, à compter du 16 avril, après la fermeture par la police du « Marché des femmes » (Jenski Pazar) de Sofia, pour non-respect des consignes antiépidémiques.
- Mise en place d'un système informatique national « Virusafe » de lutte contre l'épidémie de Covid-19 avec un volet consolidé à destination des autorités et un volet accessible au public.

Chaque citoyen, depuis son portable, pourra y saisir ses données de santé : si son état de santé l'exige, il sera contacté par un médecin. L'enregistrement sera volontaire, la géolocalisation pourra être activée en option. Le nouveau dispositif est développé à l'instar de logiciels similaires utilisés en Corée du Sud et à Singapour, et recueillera des données personnelles, exploitables dans la lutte contre le Covid-19.

- Contre ordre- plus d'obligation de porter des masques dans les lieux publics mais forte recommandation.

. Etendues jusqu'au 12 avril

- Fermeture de tous les lieux publics hormis supermarchés et pharmacies. Positionnement des forces de l'ordre aux abords de ces magasins.
- Fermeture des crèches, écoles et universités. Mise en place de cours en ligne.
- Fermeture des parcs, aires de jeux, terrains de sport (intérieurs ou extérieurs) à partir du 21 mars.

Entre 8h30 et 10h30, les supermarchés et pharmacies seront ouverts uniquement pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Mise en place de restrictions sur les déplacements en dehors de chez soi.

- Poursuites pénales pour les personnes ne respectant pas la quarantaine
- A partir du 19 mars à minuit et jusqu'au 17 avril inclus, interdiction temporaire d'entrée en Bulgarie de tous les ressortissants de pays tiers. Des exceptions pourront être faites pour les personnes résidant en Bulgarie. Transit autorisé.
- Trafic entre les capitales régionales interdit.
- Renforcement du programme national proposant des plats cuisinés aux personnes dans le besoin (budget additionnel de 5,1 M LEV, soit 2,6 M€, pour aider 50 000 personnes.)
- Le Parlement a reporté ses réunions après qu'un député a été testé positif au Covid. Tous les députés seront également testés.
- Le gouvernement a approuvé un plan de dépenses supplémentaires au Ministère de la Santé, qui sera financé par la collecte de dons.
- 41 000 personnes bénéficieront d'une aide alimentaire, pour un poids total de 16 000 tonnes, à travers une campagne de l'Agence d'Assistance Sociale et de la Croix Rouge.

#### **Restrictions aux frontières (voir bulletin transport)**

- Les conducteurs bulgares arrivant de pays où des cas sont recensés sont tenus à une quarantaine de 14 jours, mais sont autorisés à quitter le pays avant la fin de leur quarantaine pour terminer des transports internationaux. Les règles sont différentes pour les autres conducteurs, en fonction de leur nationalité et de leur pays d'origine.
- Fermeture de plusieurs points de passage avec la Roumanie. **Le trafic de camions est important dans les deux directions** au checkpoint Vidin-Giurgiu.
- Suspension de tous les trains internationaux. Mise en place de couvre-feu dans certaines villes.
- La suspension des trains de passagers en provenance de Turquie, Grèce, Serbie et Roumanie est prolongée au 12 avril. Pas de restrictions sur le fret.
- Annulation de nombreux vols.
- Prolongation jusqu'au 13 mai inclus de la suspension de toutes les excursions organisées, à la fois à l'intérieur du pays et depuis ou vers l'étranger.

Les conducteurs de poids-lourds, nationaux de ou arrivant des pays les plus à risques dont la France sont contraints de **décharger leur camion et quitter la Bulgarie en moins de 24h.**

La Roumanie impose maintenant un auto-isolement de 14j à tous les bulgares entrant sur le territoire, hormis aux personnes traversant le pays et aux conducteurs. Le transit de camions de la Bulgarie à la

Les postes-frontière de la ligne verte européenne sont les suivants :

- Koulata, Kapitan Petko Voyvoda (principaux) et Ilinden (auxiliaire) avec la Grèce.
- Vidin et Rousse (principaux), et Oryahovo et Silistra (auxiliaires) avec la Roumanie.
- Kalotina avec la Serbie.
- Gyueshevo avec la Macédoine du Nord.
- Kapitan Andreevo avec la Turquie.

Deux nouveaux axes routiers à la ligne verte :

- Entre Danube Bridge 1 à Kulata (à la frontière grecque).
- Entre Trakia Motorway et port de Bourgas (où un ferry assure la liaison avec Batumi en Géorgie).

La frontière avec la Turquie sera fermée du 24 au 26 avril pour les personnes et les véhicules. Le transport de marchandises n'est pas concerné.

### **Mesures transversales de soutien à l'économie**

L'état paiera pendant 3 mois 60% des salaires des employés des entreprises directement concernées par les interdictions du Ministère de la santé et des entreprises pouvant justifier d'une baisse de 20% des recettes par rapport à mars l'an dernier. L'employeur est contraint de payer les 40% du salaire restant. La mesure vise à limiter les licenciements. La foresterie, l'agriculture et la pêche ne sont pas concernées par le plan. Cette mesure aurait permis de conserver 61 000 emplois.

Le FMI annonce un recul de 4% du PIB pour 2020 et une augmentation de 6 % en 2021.

### **Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire**

Communiqué du Conseil des ministres concernant un décret relatif à **l'offre obligatoire de produits alimentaires bulgares dans les chaînes de magasins**. Il ne s'agirait ni de volumes minimales ni de surfaces minimales mais de surfaces réservées. Ce décret se met en place en parallèle de l'annonce de Fermeture des marchés de producteurs et des commerces de fleurs à partir du 15 avril. Les produits non vendus d'ici-là seront achetés par l'Etat et distribués aux services sociaux. Les conditions de sécurité ayant été respectées entre le 13 et le 15 avril, les marchés sont finalement autorisés à ouvrir le 16 avril. Ils seront fermés pour le week-end de Pâques mais pourront rouvrir le 20.

### **Modification du décret garantissant la présence de produits bulgares dans les supermarchés**

Le 21 avril, des modifications ont été apportées au décret **contraignant les chaînes de supermarchés présentes dans plus de trois régions administratives** à réserver un espace à la production nationale pour le lait et les produits laitiers issus de la transformation du lait cru, le poisson et ses dérivés, les œufs, les denrées d'origine animale, le miel et les fruits et légumes de saison. Concernant le lait et produits dérivés de lait crus, le taux de **90% de la gamme proposées dans le point de vente doivent être issus de Bulgarie n'a pas été modifié.**

Ce décret s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

### *Plus de 420 000 écoliers et étudiants recevront des fruits et produits laitiers*

Dans le cadre des programmes « Fruits » et « Produits laitiers », plus de 420 000 étudiants recevront chez eux des produits, permettant ainsi aux producteurs d'écouler leur production. Depuis la mise en place de l'Etat d'urgence, les productions ne sont pas parvenues à destination des enfants. Cette mesure s'appliquera tout au long de l'état d'urgence.

### *Travailleurs saisonniers*

La Bulgarie a interdit l'accès à son territoire aux ressortissants de pays tiers, ainsi qu'aux ressortissants de 12 Etats membres, dont la France. Plusieurs exceptions sont faites, notamment pour les travailleurs saisonniers en agriculture.

Les travailleurs agricoles saisonniers bulgares et les roumains se rendant au Royaume-Uni en vols charters seront placés en quarantaine pendant 14 jours.

### **Rapport du Fonds National d'Agriculture approuvé en conseil des ministres**

Le conseil des ministres a approuvé le rapport du Fonds National de l'Agriculture pour 2019. Le fonds a attribué 844,3 M LEV (soit 431,7 M€) pour 1 378 contrats sous le Programme de Développement Rural, 32,6 M LEV (soit 16,7 M€) pour le Programme Maritime et de la Pêche, 1,9 M LEV pour les programmes de soutien à l'investissement, et 154,0 M LEV (soit 78,7 M€) pour 26 types d'aides directes à 30 568 agriculteurs. 153 prêts ont été également été remboursés, tandis que 144 ont été contractés pour une valeur de 813 323 LEV (soit 415 840 €).

### **Serbie**

- **7483 cas enregistrés (+207 en 24h) – 144 décès (+5 en 24h)**

- L'état d'urgence en Serbie a été déclaré le 15 mars
- Interdiction stricte de déplacements pour les personnes âgées de plus de 65 ans (70+ dans les zones rurales de moins de 5 000 habitants).
- Couvre-feu : Interdiction de déplacements pour tous de 17h00 à 5h00 tous les jours.
- Annonce de mesures économiques pour 5,2 Mds € soit 11% du PIB

### **Les nouvelles mesures en vigueur depuis le 22 mars :**

- Le transport urbain dans tout le pays est suspendu.
- Interdiction de travail de tous les locaux et points de vente dans les centres commerciaux, à l'exception des supermarchés, des épiceries et des pharmacies.
- Interdiction de sortie dans les parcs et espaces publics pour les loisirs et les sports.
- Interdiction de rassemblement public dans un espace fermé - maximum 5 personnes.

### **Veille / presse :**

#### **► Fonds européens : aide additionnelle de 101 M EUR de l'Union européenne**

La Serbie recevra une aide additionnelle de 101 M EUR de la part de l'Union européenne dans le cadre de l'enveloppe de 15,6 Mds EUR destinée à ses « pays partenaires ». 78,5 M EUR iront au programme d'aide économique et social, 15 M EUR serviront à couvrir les frais de livraison d'urgence de matériel médical par voie aérienne et 7,5 M EUR à équiper un laboratoire de production de tests de détection du coronavirus.

### **Mars 2020 – Interdiction de l'exportation de certains produits**

Il a été décidé l'interdiction temporaire de l'exportation de certains produits pour limiter le risque de pénurie dans le pays pendant l'épidémie de Covid-19. Sont ainsi interdits à l'export **au-delà de certains volumes**, les produits suivants : semence et huile de tournesol, mélasse de betteraves à sucre, levures, désinfectants (savons, détergents, javel, alcool) et équipements de protection (gants, masques, lunettes...), ainsi que les mouchoirs en papier.

### **Mise en place d'une plateforme pour la vente des produits agricoles**

Le ministre de l'Agriculture Branislav Nedimovic annoncé la mise en place prochaine d'une plateforme de mise en relation entre les vendeurs, les acheteurs de produits agricole et toute personne prête à livrer des marchandises qui ne sont pas disponibles actuellement car les marchés ont fermé à cause de la pandémie de COVID-19. La plateforme signalera également les espaces de stockage avec de l'espace libre.

### **Aide macroéconomique de l'UE pour 10 partenaires de l'élargissement**

La Commission a adopté une proposition d'aide de 3 Mds € pour dix partenaires de l'élargissement et de la politique de voisinage afin de limiter l'impact économique négatif de la pandémie de coronavirus. La proposition complète la stratégie "Europe Team".

Après une évaluation préliminaire des besoins de financement, la proposition prévoit la répartition des fonds comme suit : Albanie (180 M€), Bosnie-Herzégovine (250 M€), Géorgie (150 M€), Jordanie (200 M€), Kosovo (100 M€), Moldova (100 M€), Monténégro (60 M€), Macédoine du Nord (160 M€), Tunisie (600 M€) et Ukraine (1,2 Mds €).